



## Centre pénitentiaire du Havre: le DI sonne l'hallali du SPIP

Les problèmes d'effectifs au sein du SPIP du centre Pénitentiaire du Havre sont récurrents: depuis 2011, les travailleurs sociaux du centre pénitentiaire du Havre ne cessent de se battre pour un organigramme à 10 postes.

En 2011 après un mouvement de grève historique, était validée par la DI la création d'un dixième poste de CPIP.

Mais le jeu de la pré-affectation est tout de même venu rendre difficile l'exercice des missions. Sur un effectif de 10 postes seuls 8 étaient pourvus. Aussi, des mises à disposition des CPIP du milieu ouvert vers le centre pénitentiaire ont du être effectuées. Depuis novembre 2014, un poste de CPIP est pourvu par un recrutement contractuel pour une durée de 9 mois.

L'effectif est fluctuant, non stabilisé, les agents présents sont sans cesse dans l'incertitude et pallient ces défaillances en fournissant un nombre d'heures supplémentaires inconsidérées.

Lors de la publication de la note de mobilité 2015, la DAP via la DI officialise un effectif à 8 en ne proposant aucun poste sur le centre pénitentiaire.

Au temps pour nous, une solution est proposée sur le site du pôle emploi !!! le 6 mars une annonce est publiée pour un poste de CPIP à la maison d'arrêt du Havre, CDI de 35 heures, salaire à négocier, débutant accepté!

### **L'étonnement a vite fait place à la colère**

Après des mois de mobilisation des agents pour qu'ils puissent effectuer correctement leurs missions, et surtout après l'entrée en vigueur de la réforme pénale qui augmente considérablement la charge de travail, comment deux postes peuvent être supprimés?

**L'équation est aujourd'hui difficilement compréhensible:  
Plus de travail= Moins d'agents!!!!**

Aujourd'hui, nous ne pouvons que demander à l'administration de publier les deux postes vacants à la mobilité d'avril 2015 !!

A moins que la solution soit de contacter le pôle emploi au 39 49

<http://candidat.pole-emploi.fr/candidat/rechercheoffres/detail/024YTDD>

**Le DI ferait-il du SPIP du centre pénitentiaire du Havre un cas personnel?**